

# Loiret → Le fait du jour

## Cumul

L'élection verra la fin du cumul des mandats pour les sénateurs. En 2014, 123 d'entre-eux (35 %) étaient maires, 35 (10 %) présidents de Département et quatre à la tête d'une Région.

## Un chiffre

**170** des 348 sénateurs seront renouvelés l'an prochain, dont trois dans le Loiret, deux dans le Loir-et-Cher et trois en Indre-et-Loire.

## Âge

La moyenne d'âge des sénateurs était, en 2014, de 61 ans et 9 mois selon le Sénat. Celle des députés, de 59 ans et 10 mois après les élections de 2012, selon l'Assemblée nationale.

**SÉNATORIALES** ■ Les élections auront lieu dans un an. Dans le camp de la droite, on commence à se préparer

# Trois sièges à renouveler dans le Loiret

Après la présidentielle et les législatives, les sénatoriales concluront le calendrier électoral l'an prochain. Dans le Loiret, trois sièges sont à renouveler.

Philippe Abline  
philippe.abline@centrefrance.com

Le calendrier politique 2016-2017 est décidément riche, puisqu'à la présidentielle et aux législatives s'ajouteront, l'an prochain, dans le Loiret, les élections sénatoriales (le 24 septembre).

Trois postes sont à renouveler dans le Loiret. La particularité, par rapport à 2011, est que, cette fois, les candidats doivent former une liste, respectant la parité hommes-femmes, et formée de cinq noms, deux de plus que le nombre de sièges (pour pouvoir à un remplacement si cela s'avérait nécessaire). Sur-tout, il ne sera plus possible de cumuler le mandat de sénateur avec un mandat exécutif (maire, président de conseil départemental ou régional).

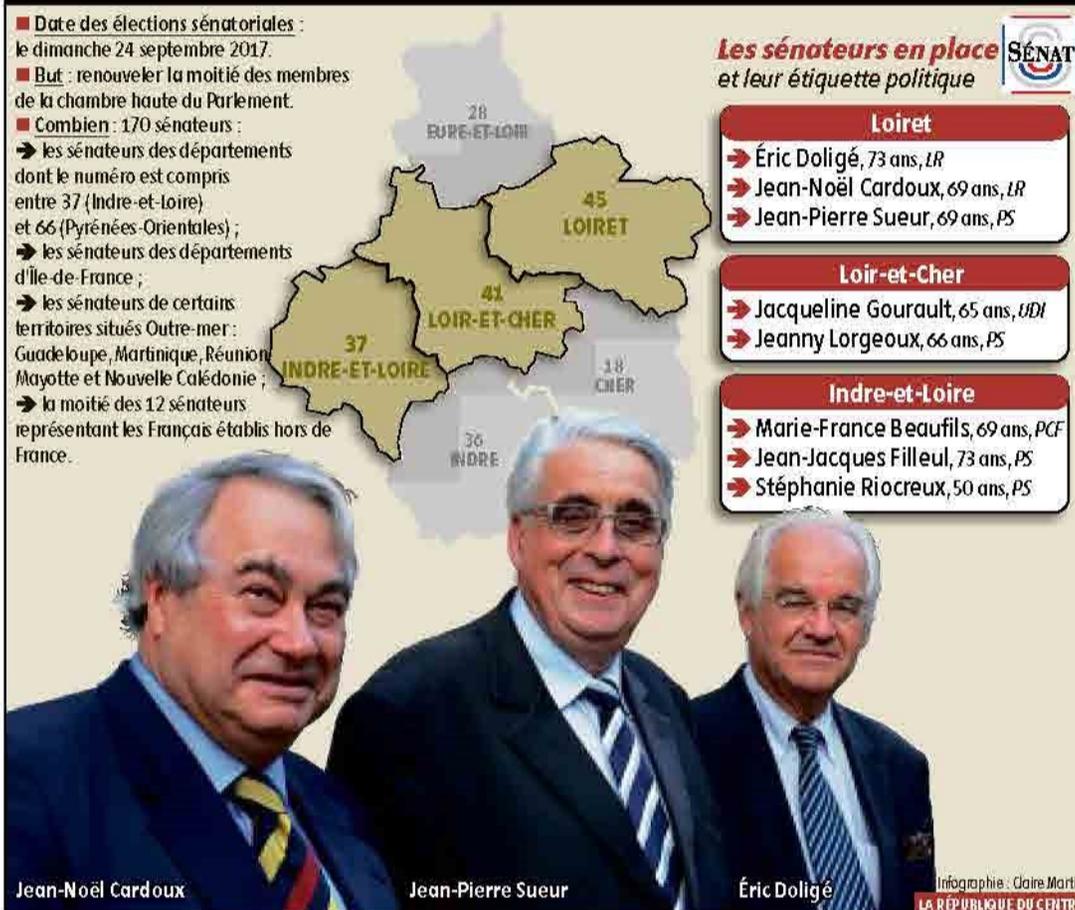
**Éric Doligé (LR) ne se représentera pas, sauf si...**

Les trois élus actuels sont Éric Doligé (Les Républicains), Jean-Noël Cardoux (Les Républicains) et Jean-Pierre Sueur (Parti socialiste). Voici leurs intentions à un an de l'élection, et à quelques semaines de l'investiture des têtes de liste par le parti Les Républicains :

Éric Doligé (Les Républicains). L'ex-président du conseil général du Loiret est sénateur depuis 2001. Il a été réélu en

## Les départements du Centre - Val de Loire concernés par les sénatoriales

- **Date des élections sénatoriales :** le dimanche 24 septembre 2017.
- **But :** renouveler la moitié des membres de la chambre haute du Parlement.
- **Combien :** 170 sénateurs :
  - les sénateurs des départements dont le numéro est compris entre 37 (Indre-et-Loire) et 66 (Pyrénées-Orientales) ;
  - les sénateurs des départements d'Île-de-France ;
  - les sénateurs de certains territoires situés Outre-mer : Guadeloupe, Martinique, Réunion, Mayotte et Nouvelle Calédonie ;
  - la moitié des 12 sénateurs représentant les Français établis hors de France.



2011, et avait alors annoncé qu'il ne briguerait pas de troisième mandat en 2017. Une seule chose pourrait le faire renoncer à prendre sa retraite de parlementaire, à 74 ans : qu'aucune entente ne soit trouvée à droite pour sa succession. Aujourd'hui, il n'a pas changé d'avis. Et s'annonce confiant quant à la façon dont son camp prépare cette échéance. La suite des événements appartient, selon lui, à Jean-Noël Cardoux (*lire plus loin*) pressenti pour conduire la liste de droite. Éric Doligé craint les conséquences de la loi sur le cumul des man-

dat. « Il est aberrant de ne plus permettre à un parlementaire d'avoir un mandat local. Il ne lui est même plus possible d'être maire d'une commune de 500 habitants. On cherche à éloigner l'élu du territoire, on aura des élus complètement hors sol », redoute le sénateur, qui fut aussi député de 1988 à 2001.

Jean-Noël Cardoux (Les Républicains). L'information devrait être officialisée « en octobre » par le parti LR : Jean-Noël Cardoux sera le leader de la droite en septembre prochain. Âgé de 69 ans, il a gagné son fauteuil

dans l'hémicycle du Palais du Luxembourg en 2011. Il avait échoué en 2001, année où avait été mis en place le scrutin de liste. Il était alors le numéro trois de la formation conduite par Éric Doligé, derrière Janine Rozier, qui avait été élue. Le troisième siège avait été remporté par Jean-Pierre Sueur (PS). L'UMP du Loiret n'avait pas voulu contourner la loi en présentant une liste faussement dissidente. « J'étais le vice-président d'Éric Doligé au conseil général, il n'était pas envisageable de se présenter contre lui », rappelle Jean-Noël Cardoux. Le

sénateur ne communique pas de noms de colistiers pour l'instant. Muriel Sauvegrain, maire-adjoint d'Orléans (LR), pourrait figurer en deuxième position. Elle n'apporte ni démenti ni confirmation à cette rumeur.

Hugues Saury (LR) pourrait être le numéro 3, mais il devrait alors choisir entre la présidence du Département et le sénat, s'il est élu. Interrogé, Hugues Saury dit qu'il « n'y pense pas tous les matins en se rasant » et que sa décision n'est pas prise, mais qu'étant élu depuis seize ou dix-sept ans, il est normal « d'avoir envie à un moment ou à un autre d'être parlementaire ».

Jean-Pierre Sueur (Parti socialiste). Toujours très impliqué dans le Loiret et dans ses différentes missions au Sénat, Jean-Pierre Sueur, 69 ans, ne souhaite pas parler des sénatoriales de 2017 pour le moment. « Je travaille sur beaucoup de sujets, le dossier d'Hitachi notamment, l'élection est encore loin », répond le parlementaire, très présent aux côtés des élus du Loiret. Il semble vraisemblable que Jean-Pierre Sueur brigue un troisième mandat de sénateur en septembre prochain. Qui d'autre figurera sur la liste du Parti socialiste ? La question ne semble pas encore être d'actualité au PS. ■

## DISSIDENCE

**Droite.** Frédéric Cuillerier, maire de Saint-Ay (LR) et président de l'Association des maires du Loiret, pourrait, l'an prochain, conduire une liste « de la droite et du centre ». « J'y travaille, ce qui veut dire je m'y prépare », confirme-t-il. Il dit y avoir été encouragé par ses collègues maires, qui pensent qu'un des leurs doit les représenter au Sénat.

## → LES RÈGLES POUR L'ÉLECTION DE 2017

### SCRUTIN

**LISTE.** Le mode de scrutin est proportionnel plurinominal, dans les départements élisant au moins trois sénateurs (le seuil était fixé à quatre en 2011). Les candidats doivent former une liste respectant la parité hommes-femmes avec deux noms de plus qu'il y a de sièges à pourvoir, donc cinq dans le Loiret. La durée du mandat est fixée à six ans. Tous les sénateurs seront sur le même régime cette fois. Des élus avaient vu leur mandat rallongé d'un an en 2001 (dix ans au lieu de neuf) et en 2014 (sept au lieu de six) pour permettre de renouveler le Sénat non plus par tiers, mais par moitié.

### CUMUL

**MANDAT.** C'est la grande nouveauté de ce scrutin. Il n'est plus possible d'être sénateur et président ou vice-président de conseil régional, départemental, communauté de commune ou agglomération, maire ou adjoint au maire. Des parlementaires de droite ont déposé des projets de loi pour que cette règle ne soit appliquée qu'en 2020. Des parlementaires de gauche plaident aussi pour une mise en place progressive. Pour l'instant, la règle sur le non cumul est maintenue.

### ÉLECTEURS

**DÉLÉGUÉS.** Les sénateurs sont élus par de grands électeurs : les parlementaires du département, les conseillers régionaux (élus dans le département) et départementaux et les délégués des conseils municipaux, dont le nombre varie en fonction de la taille des communes. Les villes de plus de 30.000 habitants sont favorisées pour cette élection, puisqu'elles peuvent choisir un délégué supplémentaire par tranche de 800 habitants, au lieu de 1.000 actuellement. On compte environ 1.400 grands électeurs dans le Loiret.